



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf du mois d'avril à dix-huit heures et trente-et-une minute les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 03 avril 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie- Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Sylvia SERMANSON (Marcelin CHINGAN), Michel SURET (Jean ANZALA), José OUANA (Evelyne CLOTILDE), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL), Justine BENIN (Ingrid FOSTIN).

Etaient absents excusés : MM. Jérôme CHOUNI, Bernard RAYAPIN.

Etaient absents : MM. Betty ARMOUGOM, Marie-Joël TAVARS, Jacques RAMAYE.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	25	5	2	3

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, cinq (5) représentés, deux (02) absents excusés et trois (3) absents ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Thierry FULBERT est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

***Examen et vote du Budget Primitif de la Régie
des Sports et Loisirs pour 2024***

11/DCM2024/45

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable au budget,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-11DCM2024454-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Notifiée et publiée le 23/04/2024

Vu la délibération n°2/DCM2024/28 du 11 Mars 2024 portant Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération n°4 du 11 juin 2020 portant mise en place des commissions communales et désignation de leurs membres,

Considérant que la Commission Finance a émis un avis favorable sur ce point lors de sa séance du 08 avril 2024.

Considérant que la Régie des Sports constitue une structure annexe de la ville. Qu'en conséquence, son budget primitif se résume à des charges et produits de fonctionnement.

Considérant que d'ailleurs, il importe de préciser que les besoins en investissement formulés par la Régie des sports font l'objet d'une inscription sur le budget primitif de la ville du Moule.

Considérant qu'ainsi, la présentation budgétaire de cette structure se réduit à une section de fonctionnement divisée en deux parties, à savoir les dépenses et les recettes.

1- Les dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	% Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	487 505,91 €	522 143,36 €	7,11%
Charges à caractère général	457 400,00 €	491 643,36 €	7,49%
Autres dépenses de gestion			
Charges spécifiques	30 105,91 €	30 500,00 €	1,31%

Considérant qu'en 2024, l'ensemble du budget de fonctionnement s'équilibre à **522 143,36 €**, en augmentation de 7,11 % par rapport à l'année précédente dans une trajectoire de retour à niveau normal d'activité de la régie.

Considérant que les charges à caractère général représentent 94,2 % du total des dépenses réelles de fonctionnement et dans une moindre mesure, les charges spécifiques pour 5,8 %.

Considérant que la majorité des charges à caractère général (chapitre 011) concerne les contrats de prestations de services, le renouvellement de petits équipements et les fournitures d'entretien. L'ensemble du chapitre est estimé à 491 643,36 €.

2- Les recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	% Evolution
Total des recettes réelles de fonctionnement	487 505,91 €	522 143,36 €	7,11 %
Produits des services, du domaine et des ventes	173 362,00 €	173 362,00 €	0,00 %
Dotations et participations	- €	- €	
Produits exceptionnels	- €	- €	100,00 %
002- Résultat reporté	314 143,91 €	348 781,36 €	11,03 %

Considérant que les principales ressources de la Régie des sports proviennent des produits des services, notamment les redevances et droits des prestations à caractère sportif et de loisirs.

Considérant qu'estimées à 173 362 €, elles représentent 33,2 % de l'intégralité des recettes de cette dernière.

Considérant que le solde reporté de 2023 (excédents de clôture) abonde pour 66,8 % soit 348 781,36 €. Que sur cette base, le budget s'équilibre à la somme de 522 143,36 €.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public*

CONTRE (4) : MM. Justine BENIN –Pinchard DEROS-Ingrid FOSTIN-Hermann SAINT-JULIEN.

Article 1 : D'arrêter comme suite le Budget Primitif 2024 de la Régie des Sports et Loisirs :

En Fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	457 400,00	0,00	491 643,36	0,00	491 643,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		460 900,00	0,00	495 143,36	0,00	495 143,36
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	26 605,91	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-11DCM2024454-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Total des dépenses réelles de fonctionnement	487 505,91	0,00	522 143,36	0,00	522 143,36
--	------------	------	------------	------	------------

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	487 505,91	0,00	522 143,36	0,00	522 143,36
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					522 143,36
--	--	--	--	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	173 362,00	0,00	173 362,00	0,00	173 362,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		173 362,00	0,00	173 362,00	0,00	173 362,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		173 362,00	0,00	173 362,00	0,00	173 362,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-11DCM2024454-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

TOTAL	173 362,00	0,00	173 362,00	0,00	173 362,00
					+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					348 781,36
					=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					522 143,36

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 09 Avril 2024

Pour avis conforme

Le Maire,

Le Secrétaire

Thierry FULBERT



Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-11DCM2024454-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Notifiée et publiée le 23/04/2024